

sans nécessité des termes étrangers, en leur laissant leur forme étrangère : le mot anglais *steamboat*, souvent répété à côté d'expressions tirées de la mythologie et de l'histoire ancienne de la Grèce et de Rome, nous a semblé défigurer étrangement deux ou trois lettres ou chapitres du Voyage de M. BELTRAMI sur le Mississipi, et nous en a fait paraître la lecture disparate et bizarre. Il eût pu dire une première fois, "le bateau ou le vaisseau à vapeur," et ensuite tout simplement "le vaisseau," sans qu'il y eût eu lieu à erreur ou méprise. La lecture de ce Voyage paraîtra plus étrange encore à ceux qui ont lu l'histoire du Canada, ou les anciennes relations des découvertes, des voyages ou des établissemens des Français dans les mêmes quartiers : au lieu de la Baie Verte, des chûtes de Saint-Antoine, de la rivière Saint-Pierre, de celle des Renards, de l'Ouisconsin, &c., ils n'y trouveront plus que "la *Green Bay*, l'*Owisconsin*, le fort *St. Anthony*, la rivière *St. Peter*, la *Rocky River*, &c., et puis "les *buffaloes*, le *mountain sheep*, les *Rocky Mountains*, &c., comme si c'étaient des Anglais, ou des Anglo-Américains qui eussent les premiers vu ces choses et leur eussent imposé des noms.

M. ISID. LEBRUN devient presque ridicule parfois, dans son *Tableau des deux Canadas*, par l'affectation de le farcir d'expressions anglaises ; les cours *of king's bench*, des *district courts*, un *chief justice*, trois *puisné judges*, un *clerk*, deux *prothonotaries*, un *attorney*, un *advocate* général, 27 *bills d'indictment* ; les *turnpike-roads*, &c. ; comme si c'était là notre manière de nous exprimer, en prétendant parler français !

On aurait bien pu se passer en France du mot *rosbif* mal imité de *roast-beef* (*dauf-rôti*), et de quelques autres encore. Ici, nous sommes obligés de nous servir de quelques mots anglais, *sheriff*, par exemple, (qu'on prononce *schérif*), *township*, *constable*, *sleigh*, &c. Pour la plupart des autres, tels que *foreman*, *watchman*, *railroad*, *steam* et composés, *misdemeanor*, *bill* en certaines occasions, ce sont autant de barbarismes introduits dans notre langue sans la moindre nécessité, puisqu'ils y ont leurs équivalens. Aussi croyons-nous que ce n'est pas aux Canadiens-Français que M. le Dr. Meilleur permet de se servir de ces termes, dans le langage parlé, (car la permission ne nous paraît pas s'étendre jusqu'à l'écriture et à l'impression,) mais seulement, aux Anglo-Canadiens qui apprennent et commencent à parler le français, et qui ne peuvent pas encore trouver sur-le-champ et sans l'aide d'un dictionnaire, tous les mots propres à exprimer leurs idées en cette langue. A ceux qui trouveraient l'auteur encore trop indulgent en cela, pour un grammairien, on pourrait répondre qu'il vaut mieux s'exprimer d'une manière ou d'une autre que de rester absolument court, et que quoiqu'il y ait des dictionnaires portatifs (en anglais, *pocket-Dictionaries*), il pourrait n'être pas toujours commode d'en